

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1295/2015
Date: 28 octobre 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2015.POM.286
Classification: Non classifié

Police cantonale bernoise; exploitation, maintenance et entretien de l'infrastructure TIC; autorisation de dépenses; crédit d'engagement 2016 - 2018 (crédit d'objet)

1 Objet

Crédit d'engagement pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'infrastructure TIC de la Police cantonale bernoise (POCA).

2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (ordonnance d'organisation POM, OO POM; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 17 octobre 2009 sur la police (OPol; RSB 551.111), article 12
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 45, 47, 48, alinéas 1, lettre a, et 2, 49, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 141, 146, 147, 148, 152, alinéa 4, et 154a
- Loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP; RSB 731.2)
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21)
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP, RSB 731.22)
- AGC 0677 du 6 juin 1997, Internalisation des ressources informatiques du corps de sapeurs-pompiers professionnels de la ville de Berne
- ACE 1702 du 14 octobre 2009, Centrale d'appels sanitaires urgents; nouveau système d'engagement

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense périodique nouvelle (art. 47, 48, al. 1, lit. a LFP).

Dépense périodique liée (art. 47, 48, al. 2 LFP).

4 Montant déterminant

Dépenses nouvelles (TVA incluse):	7 180 000 CHF
Dépenses liées (TVA incluse)	8 080 000 CHF
./. Subventions promises en vertu de dispositions légales	<u>2 847 000 CHF</u>
Montant du crédit net à autoriser	12 413 000 CHF



5 Nature du crédit, compte, groupe de produits et exercice comptable

Crédit d'objet; crédit d'engagement 2016 - 2018

Groupe de produits 06.02.9100 Police

4610 31xx00 Divers

4610 436000 Remboursements de tiers

4610 50xx00 Divers

Le crédit est inscrit dans le budget 2016 et le plan intégré mission-financement 2017 - 2019 de la POCA, dans le groupe de produits 06.02.9100 Police, centre de coûts Informatique et télécommunication.

6 Coûts induits

Les frais relevant du présent arrêté sont des coûts induits.

7 Abrogation d'arrêtés du Conseil-exécutif

Les arrêtés du Conseil-exécutif suivants sont abrogés:

- ACE 1887 du 9 novembre 2011, Avanti Polsoft, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016
- ACE 0584 du 25 avril 2012, ARGE Avanti, chiffre 4, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016
- ACE 1424 du 23 octobre 2013, HPI Suisse ePolice, chiffre 4.2, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017
- ACE 1132 du 16 octobre 2013, acheminement dynamique des appels d'urgence, chiffre 4.2, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017

8 Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et sera publié dans la Feuille officielle.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataire

- Grand Conseil